



**Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 11 février 2026**

Président : M. ORTUNO.

Présents : MM. REHOUDJA, HORMI

Secrétaire de Séance : Mme. SAUVAGE

Terrains :

Ville du Blanc-Mesnil : Stade Jean Bouin 2 – NNI 930070102

Le terrain susmentionné est arrivé à échéance le 11 septembre 2025.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Sevran : Stade Gaston Buissière – NNI 930710201

Le terrain susmentionné arrivera à échéance le 22 septembre 2026.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Vaujours : Stade Eugène Burlot – NNI 930740101

Le terrain susmentionné est arrivé à échéance le 24 février 2025.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Eclairages

Rappel :

- Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à disposition des joueurs et des arbitres des installations conformes au Règlement et en état (sanitaires et douches).

- Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) installation(s) au niveau de l'éclairage.

Ville de Bondy : Stade Robert Gazzi – NNI 930101

L'éclairage de cette installation est arrivé à échéance de classement le 23 mai 2025.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Pavillons-sous-Bois : Stade Léo Lagrange 2 – NNI 930570102

L'éclairage de cette installation est arrivé à échéance de classement le 13 février 2026.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Romainville : Stade Raymond Kintsinger – NNI 930630101

L'éclairage de cette installation est arrivé à échéance de classement le 16 janvier 2026.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Stains : Stade Roland Watel – NNI 930720201

L'éclairage de cette installation est arrivé à échéance de classement le 16 janvier 2026.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Vaujours : Stade Jules Ferry – NNI 930740201

L'éclairage de cette installation est arrivé à échéance de classement le 13 janvier 2026.

Le propriétaire doit signer la demande de confirmation de classement par voie électronique et l'adresser à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football.

Ville de Pantin : Stade Marcel Cerdan 2 – NNI 930550302

Suite au mail reçu de la Ville pour le remplacement de l'ensemble des luminaires par éclairage LED, le rendez-vous initialement prévu le 03 février 2026 est reporté à une date ultérieure.

Prochaine Réunion : le mercredi 25 mars à 14h30

Le Président

M. ORTUNO Jean-Claude

Secrétaire de séance

MME. SAUVAGE Marina